

## COMPTE RENDU REUNION DU 07 Février 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 19 h , le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Francis WESSE, suite aux convocations en date du 01 F2VRIER 2024.*

**Etaient présents :** M. WESSE Francis -Mme CARTON Marie-Andrée – M. WACSIN Christian – M. HAUTECOEUR Jacques – M. SENIS André – M. BREGNARD Benoit – M. DUFLOS Johan – M. PLICHON Frédéric – M. HAUTECOEUR Jean-François – M. PARENT Cyrille

**Etait absente représentée :**

Mme DUFOUR Patricia qui a donné pouvoir à M. SENIS André,

**Etait absente excusée :** Mme LEGRAND Aurélie.

**Etaient absents :** Mme. LEGRAND Paméla – Mme DELHORS Rolande – M. ROBERT David – Mme LELEU Marie-Lise

Monsieur WACSIN Christian est élu secrétaire.

### **Objet : Attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant**

Le premier adjoint suppléant,

Considérant le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L 2123-24-1, Rappelant la récente démission du Maire pour des raisons personnelles,

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim.

Après délibération, le conseil municipal décide avec 10 Voix Pour et 1 Abstention :

- D'autoriser l'attribution des indemnités du maire démissionnaire au premier adjoint suppléant pendant l'intérim ;
- Que cette délibération sera transmise au représentant de l'État, au Receveur municipal.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Compte 623 « Publicité, publications ,relations publiques »**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Monsieur le Président propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Entendu le rapport de Monsieur le président,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 «Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Demande subvention Études travaux Pont du West – FARDA Ponts et Bergues 2024**

La séance ouverte Monsieur le Président fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux de réparation du Pont du West vétuste et présentant un défaut au niveau du tablier. Au préalable la commune doit faire établir un diagnostic pour évaluer le coût des travaux.

Il donne connaissance du devis sollicité pour cette étude ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	3 950.00€ HT	Taux de subvention
Subvention FARDA sollicitée	3 160.00€	80%
Autofinancement	790.00€	20%
	3 950.00€ HT	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de l'étude pour évaluer le coût des travaux, approuve le plan de financement, autorise le Président à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées et en accepter le règlement.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Compétence de la police de la publicité extérieure**

La séance ouverte, Monsieur le Président, indique aux membres du conseil municipal qu'actuellement les compétences en matière de police de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sont partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune. À compter du 1er janvier 2024, les maires seront compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un RLP. Le préfet de département n'aura plus de compétences en la matière.

La Communauté de commune d'Audruicq se propose de reprendre et d'exercer cette compétence à la condition que l'ensemble des communes de la CCRA transfère cette compétence à la Présidente de la CCRA entre le 1/01/2024 et le 30/06/2024.

Monsieur le Président demande à son conseil de l'autoriser à transférer la police de la publicité de Rumingham à Mme la Présidente de la CCRA et de signer une convention en ce sens si toutes les conditions sont remplies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-d'autoriser M. Le Maire à transférer la compétence de la police de la publicité de Rumingham à Mme la Présidente de la CCRA et de signer une convention en ce sens si toutes les conditions sont remplies.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Participation aux charges de fonctionnement école d'Audruicq**

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Maire d'Audruicq concernant la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2023/2024, pour un élève de la commune scolarisé en classe spécialisée (ULIS). Le montant réclamé s'élève à 651.51 €.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Temps scolaire 2024 à 2026**

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement le 23 juillet 2020 pour le calendrier scolaire de 2020 à 2022 à savoir 8 demi-journées sur 4 jours avec une pose méridienne de 1h45 selon le tableau suivant :

	Horaires matin		Horaires après-midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	<b>8H45</b>	<b>12H</b>	<b>13H45</b>	<b>16H30</b>

Monsieur le Président propose la reconduction de l'organisation du temps scolaire (OTS) comme précédemment pour les rentrées scolaires 2024 à 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la reconduction de l'OTS pour ces prochaines rentrées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : ALSH 2024**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire la gestion complète de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à l'association PROXI SERVICES, 338 Place du Général de Gaulle à AUDRUICQ. Il demande également de déterminer les dates de fonctionnement ainsi que les tarifs pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la gestion de l'ALSH à PROXI SERVICES à Audruicq, d'ouvrir celui-ci du 08 juillet au 02 août 2024 et de fixer les tarifs suivants :

#### **TARIFS à la SEMAINE de 5 jours avec repas et goûters sauf le mercredi**

	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H QF de 0 à 617	42€	80 €	116 €	138 €
Ruminghémois 9 H- 17 H QF supérieur à 617	44 €	84 €	126 €	148 €
Extérieurs 9 H- 17 H QF de 0 à 617	72 €	139 €	206 €	228 €
Extérieurs 9 H- 17 H QF supérieur à 617	74 €	144€	216 €	238 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Rumingham bénéficient du tarif Ruminghémois L'attestation de la C.A.F. est obligatoire pour bénéficier du tarif préférentiel.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Convention Agence Postale**

En préalable à la réunion, Monsieur le Président demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Président fait part au conseil municipal d'un courrier reçu de la Poste demandant le renouvellement de la convention de partenariat de l'agence postale communale.

Monsieur le Président demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'autoriser à signer ce renouvellement de convention et d'en fixer la durée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité fixe à 6 ans le renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur HAUTECOEUR Jacques signale qu'une réunion avec les riverains, les entreprises et le maître d'oeuvre concernant les travaux de voirie Grand Chemin de l'Eglise est prévue mais la date n'est pas encore arrêtée.